

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. AUROY Olivier, M. BOURDOLLE Philippe, Mme
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M.
EJNER Pascal, Mme GOUMILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-
Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE
Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M.
SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. MERILLOU
Stéphane (Pouvoir à M. VINCENT François), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M.
SAUVAGNAC Bernard)

Secrétaire de séance : M. SCHOENDORFF Frédéric

Affiché le : 11/04/2019

**15. FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DE LA MONTEE EN HAUT DEBIT – PLAN DE
FINANCEMENT RECTIFICATIF**

Annule et remplace la délibération 2018_04_14 du 28/06/2018

Par une délibération en date du 15 décembre 2015, Limoges Métropole a décidé de s'engager aux côtés des communes du territoire particulièrement mal desservies en haut débit, en mettant en place un dispositif permettant de mobiliser un fonds de concours pour la réalisation de ce type de travaux.

Les opérations de montée en débit étant achevées pour 7 d'entre elles dont la commune de Boisseuil, une délibération avait été adoptée le 28 juin 2018 arrêtant le montant total des travaux et celui du fonds de concours pouvant être alloué.

Toutefois, le syndicat mixte DORSAL ayant constaté une erreur dans les éléments communiqués, il est nécessaire de valider de nouveaux montants.

Ainsi, la commune est en mesure de solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 442.20 euros équivalent à 50% de la somme totale des travaux soit 100 884.40 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 50 442.20 euros,
- d'autoriser le Maire ou à son représentant à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;
- d'imputer les crédits nécessaires sur les lignes prévues à cet effet au budget de la commune.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

